

DAAC Limoges : Une chorale pour mon école (Haute-Vienne)

Dispositif dont 5 écoles de la Haute-Vienne pourront bénéficier. Pour s'y inscrire, un projet EAC est à renseigner dans Adage avant le 23 septembre 2022.



LE PROJET

Description :

Ce projet qui s'inscrit dans le « Plan chorale » a pour ambition de permettre à une école d'initier une chorale grâce à un accompagnement par une Dumiste dans le but de la pérenniser. L'équipe pédagogique accèdera ainsi à une culture commune. Les séances de chant seront effectuées en alternance par la Dumiste (intervention tous les 15 jours) et par les enseignants. Le projet propose 8 interventions par classe et 2 interventions en regroupement par école au cours d'un à raison de 18h ou 20h par école selon l'effectif global.

Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) [voir liste déroulante] :

Musique

Partenaires :

Drac de la Nouvelle-Aquitaine, collectivités, intervenants Dumistes

Articulation avec un projet 2d degré : non

LES PARTICIPANTS

Professeur coordonnateur (nom et prénom)

Conseiller pédagogique référent (nom et prénom) :

LECLERC Manuella, CPEM

Classes, niveaux et effectifs prévisionnels : tous niveaux

Intervenant :

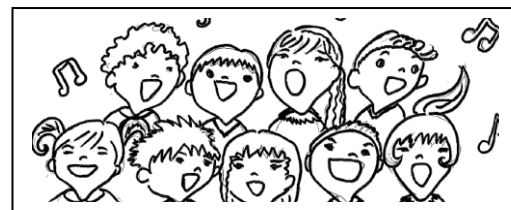
A définir en fonction du secteur géographique

KESCH Géraldine

ESPONA Véronique

BYSCH Linda

MATHOULIN Nathalie



LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer :

L'enseignant(e) de la classe ou un enseignant référent au sein de l'école s'engage à prendre le relais et à faire répéter les enfants de manière à assurer la continuité du projet.

Pratiquer :

- Participer à des répétitions hebdomadaires
- Découvrir ses possibilités vocales
- Chanter collectivement

Connaitre :

Pour les élèves : maîtriser les réflexes vocaux pour bien chanter, s'approprier un répertoire Le répertoire choisi en partenariat avec l'intervenante

Pour les PE : faire une 1^{ère} appropriation des gestes de la direction de chœur et renouveler le répertoire chanté

Restitutions envisagées :

A la fin de chaque projet, l'ensemble des classes participantes présentera le répertoire appris.

Etapas prévisionnelles :

Sur un trimestre en fonction des disponibilités des intervenants

BUDGET PREVISIONNEL

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

18h/20h x 60 €

Ce qui reste à financer par l'établissement :

Les écoles ont la possibilité de compléter le volume horaire en faisant prendre en charge les heures supplémentaires par d'autres financements.

Aucun élément budgétaire n'est à renseigner dans ADAGE pour s'inscrire au dispositif, sauf dans le cas d'une mise en œuvre spécifique et enrichie de l'action qui requerrait des moyens complémentaires.

Contact : manuella.leclerc@ac-limoges.fr